



## Pension alimentaire recue d'Allemagne et fiscalité

-----  
Par inad

Bonjour,

Je reçois une pension alimentaire pour moi et mes trois enfants de mon ex mari qui travaille en Allemagne. Il est imposé à la source sur son salaire et ne peut pas déduire cette pension alimentaire. En France, on me dit que je serais à nouveau imposée sur la pension alimentaire que je perçois. Qu'en est il des doubles impositions? Je suis surprise car, selon le pays dans lequel j'aurai choisi de m'installer avec mes enfants, je n'aurai pas payé d'impôt sur cette pension alimentaire. Et si j'étais restée en Allemagne non plus. Quelle est la situation, et aussi quelle est la position de l'Europe à ce sujet?